



## LA FACTURE ESB EN UN COUP D'ŒIL

Les nouveautés en bref:

- **Comparaison de la consommation d'année en année pour l'électricité, l'eau et le gaz naturel**
- **EnergieEffort: Bonus d'économies pour les clients à tarif «classique»**
- **Compensation facultative du CO<sub>2</sub>**
- **Indication séparée de la taxe CO<sub>2</sub>**

Les tarifs:

Vous trouverez de plus amples informations concernant les tarifs sur [www.esb.ch](http://www.esb.ch) / produits / prix



## **VOUS AVEZ DES QUESTIONS? NOUS VOUS AIDONS VOLONTIERS.**

---

Energie Service Biel/Bienne  
Rue de Gottstatt 4  
Case postale 4263  
2504 Bienne  
Téléphone: 032 326 27 00  
Lu – Ve 08h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00  
E-mail: callcenter@esb.ch

### **1 CONTACT**

---

Nous nous tenons volontiers à votre disposition, personnellement ou par téléphone, pendant nos horaires d'ouverture, pour tout renseignement concernant vos factures d'énergie.

### **2 NUMÉROS**

---

Si vous tenez ces numéros à disposition en cas de questions relatives à vos factures, nous serons en mesure de vous aider plus rapidement.

### **3 TYPE DE FACTURE**

---

Facture annuelle/Total de la période de décompte: en tant que client de la catégorie Classique, vous recevez une fois par an une facture indiquant votre consommation exacte basée sur le relevé du compteur. La date de ce relevé, et par conséquent celle du décompte annuel, dépend du quartier et a lieu entre septembre et janvier. Selon la quantité consommée (ceci est valable pour les clients industriels et artisanaux), il est possible que vous receviez une facture trimestrielle ou mensuelle. La présentation des données reste cependant identique. La période correspond à celle du décompte.

### **4 LIEU DE CONSOMMATION**

---

Dans la mesure où nous possédons cette information, le lieu de consommation désigne l'objet (par exemple communs, appartement au 1<sup>er</sup> étage à gauche, etc.) auquel se rapporte la facture.

### **5 PRESTATIONS FACTURÉES**

---

Ce montant se rapporte à la période de facturation décomptée.

### **6 POSTES OUVERTS ÉCHUS, À VOTRE CHARGE OU EN VOTRE FAVEUR**

---

Les factures ou autres montants échus à la date indiquée sur la facture détaillée sont intégrés directement dans le montant total à payer. Pour les factures n'ayant pas encore été réglées et dont la date d'échéance est proche de la date d'émission de cette facture, le montant est laissé vierge sur le bulletin de versement ci-après. Prière d'inscrire vous-même le montant correspondant en tenant compte de votre dernier paiement.

### **7 COMMUNICATION D'ACTUALITÉ**

---

Vous trouverez ici de brèves communications d'actualité concernant la facture ESB, p. ex. les possibilités d'économies, l'e-facture, etc.

### **8 MODES DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUES**

---

Si vous optez pour les modes de paiement électroniques «système de recouvrement direct LSV» ou «Débit Direct», vous trouverez ici la date d'échéance de la facture ainsi que l'IBAN de votre compte sur lequel nous débiterons le montant de la facture.

# La facture ESB en un coup d'œil



**1** **Energie Service Biel/Bienne**  
 Kundendienst / service à la clientèle  
 Gottstattstrasse 4, Rue de Gottstatt  
 Postfach / case postale 4263  
 2504 Biel/Bienne  
 Tel. 032 326 27 00 / Fax. 032 326 17 90  
 callcenter@esb.ch / www.esb.ch

Monsieur  
 Max Muster  
 Bundesplatz 1  
 2501 Biel/Bienne

**2** N° de facture 301 265 10  
 N° de client 1025670  
 N° de compte 2099312  
 Date de facture 06.01.2011  
 Payable jusqu'au 05.02.2011  
 Type de paiement électronique

Page 1 / 7


**3** **Décompte annuel ( Décembre 2009 - Janvier 2011 )**  
 Objet raccordé: 2504 Biel/Bienne, Route d'Orpond 999  
**4** Lieu de consommation: Route d'Orpond 999  
 Référence: Route d'Orpond 999

<b>5</b>	<b>Pour nos prestations, nous vous facturons</b>	<b>CHF</b>	<b>9,252.00</b>
<b>6</b>	Montants échus (voir récapitulation)*	CHF	3,460.00
	<b>Montant total dû</b>	<b>CHF</b>	<b>12,712.00</b>

\* Les montants échus sont payables immédiatement.

**7** Dans votre facture annuelle, vous trouverez dès maintenant la comparaison avec la consommation de la période précédente.

**8** Le montant de la facture sera échu le **05.02.2011**. En temps voulu, nous débiterons le montant directement sur votre compte: IBAN **CH31-7901-0991-2345-6789-9**.

Empfangsschein/Récépissé/Ricevuta	Einzahlung Giro	Versement Virement	Versamento Girata
Einzahlung für / Versement pour / Versamento per Banque Cantonale Bernoise 2501 Biel/Bienne  En faveur de: IBAN: CH3900790020174551521  Energie Service Biel/Bienne Finances & administration 2504 Biel/Bienne  Konto / Compte / Conto <b>XXXXXXXXXX</b> <b>CHF</b> <input type="text"/> <input type="text"/>  Einbezahlt von / Versé par / Versato da XXXXXXXX1025670000000000000X Monsieur Max Muster Bundesplatz 1 2501 Biel/Bienne	Einzahlung für / Versement pour / Versamento per Banque Cantonale Bernoise 2501 Biel/Bienne  En faveur de: IBAN: CH3900790020174551521  Energie Service Biel/Bienne Finances & administration 2504 Biel/Bienne  Konto / Compte / Conto <b>XXXXXXXXXX</b> <b>CHF</b> <input type="text"/> <input type="text"/>	Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiornate comunicazioni  Einbezahlt von / Versé par / Versato da  Monsieur Max Muster Bundesplatz 1 2501 Biel/Bienne	  XX XXXXXX 10256 70000 00000 0000X
042XXXXXXXXX1025670		XXXXXXXXXXXXXXXX	

## 9 DÉCOMPTE DÉTAILLÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Chacun des produits ainsi que la période de décompte et les tarifs correspondants sont mentionnés individuellement:

**Electricité:** produit ESB

## 10 DONNÉES DE CONSOMMATION

Ces indications illustrent votre consommation d'électricité.

### N° de compteur

Chaque compteur est enregistré sous un numéro qui lui est propre.

### Relevé/délimitation

Les données correspondent soit à la date du relevé, soit à la délimitation automatique.

### État du compteur

Ancien état: état du compteur lors du dernier relevé.

Nouvel état: état du compteur à la fin de la période de décompte, du relevé intermédiaire ou de la délimitation automatique en cas de changement tarifaire

### Facteur

Le facteur correspond à la conversion de la valeur de mesure du compteur (pour les ménages, généralement 1).

### Consommation

Les chiffres indiquent le nombre de kilowattheures (kWh) consommés durant la période de décompte, c'est-à-dire la différence entre l'«ancien état» et le «nouvel état» du compteur. Cette différence de compteur doit être multipliée par les facteurs correspondants (si existants).

## 11 FACTURE D'ÉLECTRICITÉ

Ces indications se rapportent toujours au produit correspondant. Elles indiquent votre tarif, le décompte de votre consommation avec le nombre de jours plus, selon le tarif, la taxe de base ou la puissance ainsi que les redevances et la TVA.

## 12 ÉNERGIE

L'énergie (électricité) est le produit qui vous est livré à travers le réseau d'électricité. L'énergie est facturée en kWh x francs.

## 13 UTILISATION DU RÉSEAU

Le réseau d'électricité est comparable à une autoroute sur laquelle est transportée l'électricité. Celui-ci comprend l'intégralité de l'infrastructure (conduites, câbles, transformateurs, etc.). À Bienne, ESB reste l'exploitant du réseau d'électricité pour toutes les clientes et tous les clients biennois. Les coûts du réseau sont rétribués par la redevance d'utilisation du réseau facturée en kWh x francs, (selon le tarif) le haut et bas tarif et une taxe de base. L'utilisation du réseau comprend également le tarif swissgrid pour les services-système. Swissgrid est l'organisme officiel qui gère le réseau à très haute tension au niveau national.

## RÉSEAU ET ÉNERGIE SÉPARÉS

Les différents éléments intervenant dans le coût: énergie (électricité), réseau d'électricité, prestations pour la collectivité ainsi que la redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables seront présentés séparément, conformément à la loi sur la libéralisation du marché de l'électricité. L'unbundling (ou dégroupage) est à la base de la libéralisation du marché de l'électricité.

# La facture ESB en un coup d'œil



Client Max Muster, Bundesplatz 1, 2501 Biel/Bienne  
 N° de facture 30126510  
 N° de client 1025670  
 N° de compte 2099312 Référence: Route d'Orpond 999  
 Date de la facture 06.01.2011  
 Objet raccordé 2504 Biel/Bienne, Route d'Orpond 999  
 Lieu de consommation

Page 2 / 7

## 9 ELECTRICITE ( Décembre 2009 - Janvier 2011 )

Installation: 7049304							
Désignation	compteur	relevé/ délimitation	indice de compteur		facteur	consommation	note
			ancien	nouveau			
Tarif unique	27444	31.12.09	79,914,0	79,987,0		73,0 kWh	1)
Tarif unique	27444	31.12.10	79,987,0	88,893,0		8,906,0 kWh	1)
Tarif unique	27444	05.01.11	88,893,0	89,015,0		122,0 kWh	
<b>Consommation totale</b>						<b>9,101,0 kWh</b>	

1) Délimitation automatique

11	Facturation du produit		nbre de jours	quantité	unité	prix CHF par unité	montant CHF période de fact.
	Classique simple						
12	Energie	Tarif	368	8,979,00	kWh	0,10900	978,71
		Tarif	5	122,00	kWh	0,11800	14,40
13	Util. réseau	Tarif	3	73,00	kWh	0,07100	5,18
		Tarif	365	8,906,00	kWh	0,07300	650,14
		Tarif	5	122,00	kWh	0,07300	8,91
		services systèmes	3	73,00	kWh	0,00400	0,29
		services systèmes	365	8,906,00	kWh	0,00400	35,62
		services systèmes	5	122,00	kWh	0,00770	0,94
		Taxe de base		0,00	mois	10,50	0,00
		Taxe de base		12,00	mois	10,50	126,00
		Taxe de base		0,00	mois	7,00	0,00
		Remise fact.électron.		12,00	mois	1,00	12,00-
	<b>Bonus EnergieEffort</b>					19,73-	
	<b>Bonus EnergieEffort</b>					0,27-	
	Redevance à la Confédération		368	8,979,00	kWh	0,00450	40,41
	Redevance à la Confédération		5	122,00	kWh	0,00450	0,55
	Redevance à la commune			6,00 %	sur utilisation réseau	5,47 CHF	0,33
	Redevance à la commune			6,40 %	sur utilisation réseau	811,76 CHF	51,95
	Redevance+prest.fournies à la		5	122,00	kWh	0,01644	2,01
	N° de TVA 124 759			7,6 %	sur	1,856,90 CHF	141,12
	N° de TVA 124 759			8,0 %	sur	26,54 CHF	2,12
	<b>Total période de décompte électricité</b>						<b>2,026,68</b>

### Comparaison des quantités 2010 - 2011

Consommation période antérieure	9,855 kWh	Période de facturation	357 jours
Consommation période facturée	9,101 kWh	Période de facturation	373 jours
	<u>ancien</u>	<u>nouveau</u>	
Comparaison des années (projection)	10,076 kWh	8,906 kWh	Différence -1,170 kWh <b>variation en % -11.6</b>
Félicitations, vous avez gagné l'éco-bonus d'EnergieEffort de <b>CHF 20.--</b>			

Energie Service Biel/Bienne

Gottstattstrasse 4, rue de Gottstatt, Postfach / CP 4263, 2500 Biel/Bienne 4, Tel. 032 326 17 11, Fax 032 326 17 90, www.esb.ch

## 14 REMISE POUR LES MODES DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUES ET L'E-FACTURE

---

Si vous optez pour les modes de paiement électroniques «Système de recouvrement direct LSV» ou «Débit Direct», vous nous aidez à économiser des frais. Avec l'e-facture, vous contribuez à une consommation moindre de papier et moins de charge environnementale. Pour ces «efforts», nous vous accordons, en tant que client/cliente du tarif «classique», une remise de fr. 12.– /année. Si vous avez des questions concernant les modes de paiement électroniques, notre Service à la clientèle vous conseille volontiers.



## 15 BONUS ENERGIEEFFORT

---

Toute la clientèle abonnée au tarif «classique» peut bénéficier du bonus d'économies. Si votre consommation baisse par rapport à l'année précédente (valable pour les consommations dès 600 kWh/année):

Fr. 20.–/an pour une baisse dès 10%

Fr. 40.–/an pour une baisse dès 20%

## 16 TAXE FÉDÉRALE POUR LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

---

ESB est tenu de facturer la redevance fédérale pour la promotion d'énergies renouvelables (centimes par kWh). Elle est fixée par le Conseil fédéral. Cette redevance finance au niveau suisse la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) qui a comme objectif d'encourager la production d'électricité à base d'énergies renouvelables.

## 17 REDEVANCES À LA COMMUNE

---

Les redevances et prestations fournies à la collectivité publique sont maintenant facturées en ct./kWh. Elles couvrent le coût de l'éclairage public et englobent le versement à la Ville fixé dans l'arrêté concernant le budget.

## 18 COMPARAISON QUANTITATIVE DE LA CONSOMMATION

---

Moyennant son action EnergieEffort, ESB souhaite montrer à sa clientèle comment économiser l'énergie. La comparaison de la consommation d'électricité, de gaz et d'eau entre la période facturée et la période précédente est un élément de cette démarche. Pour ce faire, les deux périodes sont comparées sur une base commune (nombre de jours). Le résultat est exprimé en kWh et en pour cent. La clientèle du tarif «classique» peut bénéficier d'un bonus si les objectifs EnergieEffort sont atteints.

# La facture ESB en un coup d'œil



Client Max Muster, Bundesplatz 1, 2501 Biel/Bienne  
 N° de facture 30126510  
 N° de client 1025670  
 N° de compte 2099312 Référence: Route d'Orpond 999  
 Date de la facture 06.01.2011  
 Objet raccordé 2504 Biel/Bienne, Route d'Orpond 999  
 Lieu de consommation

Page 2 / 7

## ELECTRICITE ( Décembre 2009 - Janvier 2011 )

Installation: 7049304							
Désignation	compteur	relevé/ délimitation	indice de compteur		facteur	consommation	note
			ancien	nouveau			
Tarif unique	27444	31.12.09	79,914,0	79,987,0		73,0 kWh	1)
Tarif unique	27444	31.12.10	79,987,0	88,893,0		8,906,0 kWh	1)
Tarif unique	27444	05.01.11	88,893,0	89,015,0		122,0 kWh	
<b>Consommation totale</b>						<b>9,101,0 kWh</b>	

1) Délimitation automatique

Facturation du produit		nbre de	quantité		prix CHF par	montant CHF
Classique simple		jours	quantité	unité	unité	période de fact.
Energie	Tarif	368	8,979,00	kWh	0,10900	978,71
	Tarif	5	122,00	kWh	0,11800	14,40
Util. réseau	Tarif	3	73,00	kWh	0,07100	5,18
	Tarif	365	8,906,00	kWh	0,07300	650,14
	Tarif	5	122,00	kWh	0,07300	8,91
	services systèmes	3	73,00	kWh	0,00400	0,29
	services systèmes	365	8,906,00	kWh	0,00400	35,62
	services systèmes	5	122,00	kWh	0,00770	0,94
	Taxe de base		0,00	mois	10,50	0,00
	Taxe de base		12,00	mois	10,50	126,00
	Taxe de base		0,00	mois	7,00	0,00
	Remise fact.électron.		12,00	mois	1,00	12,00-
<b>Bonus EnergieEffort</b>						19,73-
<b>Bonus EnergieEffort</b>						0,27-
Redevance à la Confédération		368	8,979,00	kWh	0,00450	40,41
Redevance à la Confédération		5	122,00	kWh	0,00450	0,55
Redevance à la commune			6,00 %	sur utilisation réseau	5,47 CHF	0,33
Redevance à la commune			6,40 %	sur utilisation réseau	811,76 CHF	51,95
Redevance+prest.fournies à la		5	122,00	kWh	0,01644	2,01
N° de TVA 124 759			7,6 %	sur	1,856,90 CHF	141,12
N° de TVA 124 759			8,0 %	sur	26,54 CHF	2,12
<b>Total période de décompte électricité</b>						<b>2,026,68</b>

14

15

16

17

## Comparaison des quantités 2010 - 2011

18

Consommation période antérieure	9,855 kWh	Période de facturation	357 jours
Consommation période facturée	9,101 kWh	Période de facturation	373 jours
	<u>ancien</u>	<u>nouveau</u>	
Comparaison des années (projection)	10,076 kWh	8,906 kWh	Différence -1,170 kWh <b>variation en % -11.6</b>

Félicitations, vous avez gagné l'éco-bonus d'EnergieEffort de CHF 20.--

Energie Service Biel/Bienne

Gottstattstrasse 4, rue de Gottstatt, Postfach / CP 4263, 2500 Biel/Bienne 4, Tel. 032 326 17 11, Fax 032 326 17 90, www.esb.ch

## 19 DÉCOMPTE DÉTAILLÉ DU GAZ

---

Chaque produit et son tarif correspondant sont listés séparément:

**Gaz:** produit ESB

## 20 DONNÉES DE CONSOMMATION

---

Ces indications illustrent votre consommation de gaz.

### N° de compteur

Chaque compteur est enregistré sous un numéro qui lui est propre.

### Relevé/délimitation

Les données correspondent normalement à la date du relevé.

### État du compteur

Ancien état: état du compteur lors du dernier relevé

Nouvel état: état du compteur à la fin de la période de décompte, du relevé intermédiaire ou de la délimitation automatique en cas de changement tarifaire

### Facteur

Facteur pour la conversion des m<sup>3</sup> mesurées en kWh.

Le coefficient de correction du gaz (en règle générale = 1) est multiplié par le pouvoir calorifique (10,5).

### Consommation

Les chiffres indiquent le nombre de kilowattheures (kWh) consommés durant la période de décompte, c'est-à-dire la différence entre l'«ancien état» et le «nouvel état» du compteur. Cette différence de compteur doit être multipliée par les facteurs correspondants.

## 21 FACTURATION

---

Ces indications se rapportent toujours au produit correspondant. Elles indiquent votre tarif, le décompte de votre consommation avec le nombre de jours plus, selon le tarif, la puissance, la taxe de base ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée.

## 22 COMPENSATION DU CO<sub>2</sub>

---

En collaboration avec myclimate, ESB vous donne la possibilité de compenser, à titre facultatif, les émissions de CO<sub>2</sub> liées à votre consommation de gaz naturel. Vous trouverez toutes les informations utiles concernant nos offres de compensation «Premium» et «Standard» sur [www.esb.ch/produits/gaz](http://www.esb.ch/produits/gaz). Pour toute question, veuillez appeler le 032 326 27 13 ou envoyer un courriel à [info@esb.ch](mailto:info@esb.ch).

## 23 TAXE SUR LE CO<sub>2</sub>

---

La Confédération prélève, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, une taxe sur le CO<sub>2</sub> sur tous les combustibles fossiles tels que le gaz naturel. Cette taxe d'incitation doit contribuer à une utilisation parcimonieuse de cette énergie. ESB facture directement cette taxe légale dans le décompte ESB et la reverse à la caisse fédérale. La taxe d'incitation financera, pour environ un tiers, des assainissements de bâtiments en vue d'en réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, le reste est remboursé à la population (à travers l'assurance maladie obligatoire) et à l'économie (à travers la caisse de compensation AVS). Elle est assujettie à la TVA. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, elle est indiquée séparément sur la facture, elle n'est donc plus comprise dans le prix du kWh.

## 24 COMPARAISON QUANTITATIVE DE LA CONSOMMATION

---

Moyennant son action EnergieEffort, ESB souhaite montrer à sa clientèle comment économiser l'énergie. La comparaison de la consommation d'électricité, de gaz et d'eau entre la période précédente et la période facturée est un élément de cette démarche. Pour ce faire, la période précédente et la période facturée sont comparées sur une base commune (nombre de jours). Le résultat est exprimé en kWh et en pour cent.

# La facture ESB en un coup d'œil



Client Max Muster, Bundesplatz 1, 2501 Biel/Bienne  
 N° de facture 30126510  
 N° de client 1025670  
 N° de compte 2099312 Référence: Route d'Orpond 999  
 Date de la facture 06.01.2011  
 Objet raccordé 2504 Biel/Bienne, Route d'Orpond 999  
 Lieu de consommation

Page 4 / 7

## 19 GAZ ( Décembre 2009 - Janvier 2011 )

Installation: 7049305						
Désignation	n° compteur	relevé/ indice de compteur		facteur	consommation	note
		n° délimitation	ancien			
Gaz naturel	883249	31.12.09	82,823,0	83,047,1	10,500 <sup>2)</sup>	2,353,2 kWh <sup>1)</sup>
Gaz naturel	883249	30.09.10	83,047,1	90,897,6	10,500 <sup>2)</sup>	82,429,7 kWh <sup>1)</sup>
Gaz naturel	883249	31.12.10	90,897,6	96,027,1	10,500 <sup>2)</sup>	53,860,4 kWh <sup>1)</sup>
Gaz naturel	883249	05.01.11	96,027,1	96,421,0	10,500 <sup>2)</sup>	4,135,7 kWh
<b>Consommation totale</b>						<b>142,779,0 kWh</b>

<sup>1)</sup> Délimitation automatique

<sup>2)</sup> Calcul de conversion = Coefficient de correction du gaz (1) x Pouvoir calorifique (10.5)

## 21

Facturation du produit	nbre de	prix CHF par		montant CHF
A: Gaz de chauffage + ménage comb.	jours	quantité	unité	période de fact.
Gaz naturel	3	2,353,20 kWh	0,05580	131,31
Gaz naturel	273	82,429,70 kWh	0,05360	4,418,23
Gaz naturel	92	53,860,40 kWh	0,06060	3,263,94
Gaz naturel	5	4,135,70 kWh	0,06060	250,62
Compensation Premium	365	136,290,10 kWh	0,00800	1,090,32
Compensation Premium	5	4,135,70 kWh	0,00800	33,09
Puissance gaz naturel	368	51,00 kW/an	25,83000	1,328,16
Puissance gaz naturel	5	51,00 kW/an	25,83000	18,05
Taxe de base		12,00 mois	83,35	83,35
Taxe de base		0,00 mois	83,35	0,00
Taxe CO2	365	136,290,10 kWh	0,00648	883,16
Taxe CO2	5	4,135,70 kWh	0,00648	26,80
N° de TVA 124 759		7,6 % sur	11,198,47 CHF	851,08
N° de TVA 124 759		8,0 % sur	328,56 CHF	26,28
<b>Total période de décompte gaz</b>				<b>12,404,39</b>

Jusqu'au 31.12.2009, le gaz naturel inclut la taxe CO2, 30,70 CHF par 1000 kg de masse propre (correspond à 0,00216 CHF/kWh).

A partir du 01.01.2010, la taxe CO2 92,10 CHF par tonne de masse propre est exclue du gaz naturel (correspond à 0,00648 CHF/kWh).

## 24

Comparaison des quantités 2010 - 2011				
Consommation période antérieure	128,846 kWh		Période de facturation	357 jours
Consommation période facturée	142,779 kWh		Période de facturation	373 jours
	<u>ancien</u>	<u>nouveau</u>		
Comparaison des années (projection)	131,733 kWh	139,717 kWh	Différence 7,983 kWh	variation en % 6.0

Energie Service Biel/Bienne

Gottstattstrasse 4, rue de Gottstatt, Postfach / CP 4263, 2500 Biel/Bienne 4, Tel. 032 326 17 11, Fax 032 326 17 90, www.esb.ch

## **25 DÉCOMPTE DÉTAILLÉ DE L'EAU**

---

Chaque produit et son tarif correspondant sont listés séparément:

**Eau:** produit ESB

## **26 DONNÉES DE CONSOMMATION**

---

Ces indications illustrent votre consommation d'eau.

### **N° de compteur**

Chaque compteur est enregistré sous un numéro qui lui est propre.

### **Relevé/délimitation**

Les données correspondent normalement à la date du relevé.

### **État du compteur**

Ancien état: état du compteur lors du dernier relevé

Nouvel état: état du compteur à la fin de la période de décompte, du relevé intermédiaire ou de la délimitation automatique en cas de changement tarifaire

### **Consommation**

Les chiffres indiquent le nombre de m<sup>3</sup> consommés durant la période de décompte, c'est-à-dire la différence entre l'«ancien état» et le «nouvel état» du compteur.

## **27 FACTURATION**

---

Ces indications se rapportent toujours au produit correspondant. Elles indiquent les tarifs en vigueur, le décompte de votre consommation avec le nombre de jours, la taxe de base ainsi que la TVA.

## **28 COMPARAISON QUANTITATIVE DE LA CONSOMMATION**

---

Moyennant son action EnergieEffort, ESB souhaite montrer à sa clientèle comment économiser l'énergie. La comparaison de la consommation d'électricité, de gaz et d'eau entre la période précédente et la période facturée est un élément de cette démarche. Pour ce faire, la période précédente et la période facturée sont comparées sur une base commune (nombre de jours). Le résultat est exprimé en m<sup>3</sup> et en pour cent.



## **29 DÉCOMPTE DÉTAILLÉ DES EAUX USÉES**

---

Chaque produit et son tarif correspondant sont listés séparément:

**Eaux usées:** ESB se charge uniquement de l'encaissement. Les prestations sont fournies par l'Office du génie civil de la ville de Bienne.

## **30 DONNÉES DE CONSOMMATION**

---

Ces données se rapportent à votre consommation en eau douce.

### **N° de compteur**

Le numéro du compteur d'eau est déterminant.

### **Relevé/délimitation**

Les données correspondent normalement à la date du relevé.

### **État du compteur**

Ancien état: état du compteur lors du dernier relevé

Nouvel état: état du compteur à la fin de la période de décompte, du relevé intermédiaire ou de la délimitation automatique en cas de changement tarifaire

### **Consommation**

Les chiffres indiquent le nombre de m<sup>3</sup> consommés durant la période de décompte, c'est-à-dire la différence entre l'«ancien état» et le «nouvel état» du compteur.

## **31 FACTURATION**

---

Ces indications se rapportent toujours au produit correspondant. Elles indiquent les tarifs en vigueur, le décompte de votre consommation avec le nombre de jours ainsi que la TVA.

## **32 DÉCOMPTE DÉTAILLÉ POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES**

---

Chaque produit et son tarif correspondant sont listés séparément:

**Ordures ménagères:** ESB se charge uniquement de l'encaissement. Les prestations sont fournies par l'Inspection de la voirie de la ville de Bienne.

## **33 DONNÉES DE CONSOMMATION/FACTURATION**

---

Ces indications illustrent votre tarification, le tarif, le nombre de jours ainsi que la TVA.



Client Max Muster, Bundesplatz 1, 2501 Biel/Bienne  
 N° de facture 30126510  
 N° de client 1025670  
 N° de compte 2099312 Référence: Route d'Orpond 999  
 Date de la facture 06.01.2011  
 Objet raccordé 2504 Biel/Bienne, Route d'Orpond 999  
 Lieu de consommation

Page 6 / 7

## 29 EAUX USEES ( Décembre 2009 - Janvier 2011 )

ESB est chargé de l'encaissement pour l'office des infrastructures de la Ville de Bienne

30

Désignation	n° compteur	relevé/		indice de compteur		facteur	consommation	note
		délimitation	ancien	nouveau				
Eaux usées	498128	31.12.10	11.292,0	12.901,0			1,609,0 M3	1)
Eaux usées	498128	05.01.11	12.901,0	12.923,0			22,0 M3	
<b>Total Eaux usées</b>							<b>1,631,0 M3</b>	

1) Délimitation automatique

31

Facturation du produit	nbre de jours	quantité	unité	prix CHF par unité	montant CHF période de fact.
Taxe d'épuration	368	1,609,00	M3	2,70000	4,344,30
Taxe d'épuration	5	22,00	M3	2,70000	59,40
N° de TVA 317 890		7,6 % sur		4,344,30 CHF	330,17
N° de TVA 317 890		8,0 % sur		59,40 CHF	4,75
<b>Total période de décompte eaux usées</b>					<b>4,738,62</b>

32

## ORDURES MENAGERES ( Janvier 2010 - Janvier 2011 )

ESB est chargé de l'encaissement pour l'office des infrastructures de la Ville de Bienne

33

Facturation du produit	nbre de jours	quantité	unité	prix CHF par unité	montant CHF période de fact.
Base: Taxe sur ordures ménag./unité habitable		33,00	Nombre		
Taxe ordures ménagères selon pièce	360	33,00	Einh.	24,25	789,29
Taxe ordures ménagères selon pièce	5	33,00	Einh.	24,25	10,96
N° de TVA 317 919		7,6 % sur		789,29 CHF	59,99
N° de TVA 317 919		8,0 % sur		10,96 CHF	0,88
<b>Total période de décompte ordures ménagères</b>					<b>861,12</b>

### **34 RÉCAPITULATIF DES FACTURES PARTIELLES**

Vous recevez habituellement une facture partielle tous les deux mois. Les factures partielles qui ont été établies sont prises en compte dans la facture annuelle. Leur montant est basé sur la consommation de l'objet pendant l'année écoulée. Le récapitulatif liste toutes les factures partielles établies qui vous ont été envoyées durant la période de décompte.

### **35 RÉCAPITULATIF DU DÉCOMPTE**

Le «Total du décompte, TVA incluse» moins les «Montants déjà facturés, TVA incluse» donne le «Total, TVA incluse» restant à payer pour la période du décompte.

### **36 POSTES OUVERTS ÉCHUS, À VOTRE CHARGE**

Factures ou autres montants qui n'ont pas encore été réglés à la date indiquée.



# La facture ESB en un coup d'œil



Client Max Muster, Bundesplatz 1, 2501 Biel/Bienne  
 N° de facture 30126510  
 N° de client 1025670  
 N° de compte 2099312 Référence: Route d'Orpond 999  
 Date de la facture 06.01.2011  
 Objet raccordé 2504 Biel/Bienne, Route d'Orpond 999  
 Lieu de consommation

Page 7 / 7

34 Récapitulation des fact. partielles			total CHF
déjà facturées	échéance		TVA incluse
Facture partielle n° 1	24.04.2010		3,460.00
Facture partielle n° 2	24.06.2010		3,460.00
Facture partielle n° 3	24.08.2010		3,460.00
Facture partielle n° 4	25.10.2010		3,460.00
<b>Total des factures partielles</b>			<b>13,840.00</b>

35 Récapitulation du décompte					
total produit	total décompte TVA incluse	déjà facturé TVA incluse	total hors TVA	TVA	total TVA incluse
Electricité	2,026.68	1,540.00	452.20	34.48	486.68
Gaz	12,404.39	7,112.00	4,917.35	375.04	5,292.39
Eau	3,061.19	1,868.00	1,165.22	27.97	1,193.19
Eaux usées	4,738.62	2,744.00	1,853.50	141.12	1,994.62
Ordures ménagères	861.12	576.00	264.93	20.19	285.12
<b>Total période décomptée</b>	<b>23,092.00</b>	<b>13,840.00</b>	<b>8,653.20</b>	<b>598.80</b>	<b>9,252.00</b>

36 Récapitulation des montants échus			
Type de document	n° de document	échéance	total CHF TVA incluse
Facture partielle	1102112544	25.10.2010	3,460.00
<b>Total des montants échus en notre faveur</b>			<b>3,460.00</b>

Il est possible que d'éventuels versements à effectuer, ou plus précisément de nouvelles déductions/charges (à compter du 06.11.2010) n'aient pas encore été pris en compte. Ces derniers seront automatiquement comptabilisés dans les prochaines factures / prochains rappels.

Energie Service Biel/Bienne

Gottstattstrasse 4, rue de Gottstatt, Postfach / CP 4263, 2500 Biel/Bienne 4, Tel. 032 326 17 11, Fax 032 326 17 90, www.esb.ch



**Energie Service Biel/Bienne**

Gottstattstrasse 4, rue de Gottstatt, Postfach / CP 4263, 2500 Biel/Bienne 4, Tel. 032 326 17 11, Fax 032 326 17 90, [www.esb.ch](http://www.esb.ch)